



Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard



DIPLOME DE CAPITAINE 200

Avec Mécanicien 250 kW et Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)

Dates :

Non titulaire du mécanicien 250 kW et du CFBS : de mi-novembre à mi mars - Durée : 514 heures

Titulaire du mécanicien 250 kW et du CFBS : de début janvier à mi mars - Durée : 357 heures

Date de dépôt des dossiers : mi-août

Plan de formation :

❖ Conditions d'admission à l'entrée de formation :

- Avoir 18 ans à l'entrée en formation.
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des Gens de la Mer,
- Etre titulaire du Certificat d'Initiation Nautique ou Certificat Matelot Pont,
- Avoir 6 mois de navigation.

❖ Conditions d'obtention du diplôme

- Passer avec succès les épreuves finales,
- Avoir suivi les contrôles en cours de formation,
- Etre titulaire des modules spécifiques (suivis en cours de formation) : CRO, CFBS, CAEERS, FSS, Mécanicien 250 kW.

Coût de la formation :

Rythme hebdomadaire : 34 heures

Nombre de semaines : 15 semaines

Durée de la formation : **514 heures**

Durée de l'examen : 4 jours

Cours payant pris en charge par le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Fonds Social Européen, sous certaines conditions : être demandeur d'emploi, ne pas avoir suivi de formation continue prise en charge par la Région depuis 2 ans (possibilité de faire une demande de dérogation auprès de la Région).

Prérogatives du brevet :

Fonction de **Capitaine** sur navires de commerce de jauge brute inférieure à 200 UMS ou 100 TJB et ne s'éloignant pas de plus de 20 milles des côtes.

Fonction de **Chef mécanicien** sur navire de puissance propulsive inférieure à 250 kW.

Fonction de **Capitaine polyvalent** sur navires de commerce de jauge brute inférieure à 200 UMS ou 100 TJB d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW et ne s'éloignant pas de plus de 20 milles des côtes.

Le Brevet de Capitaine 200 est obtenu après 12 mois de navigation effective.

Rémunération des stagiaires :

- Les candidats bénéficiant de l'allocation chômage « Pôle Emploi » peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation. Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi » **AVANT** l'entrée en stage.

- Les candidats ne percevant pas d'allocations chômage, peuvent prétendre aux allocations de l'ASP (ils doivent justifier de 910h de travail sur une période d'un an).

- Les candidats non demandeurs d'emploi devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation (demander un devis) soit par leur entreprise, soit par un FONGECIF.

CONTENU DE LA FORMATION	TOTAL
Certificat de base à la sécurité (CFBS)	52
Module P1-1 Navigation	90
- Navigation	18
- Simulateur de radar	12
- Météorologie	24
- Règles de barre, feux balisage, signaux / Tenue de quart	12
- Manœuvre	36
- Anglais SMCP	8
- Epreuves finales orales	
Module P2-1 Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord	
- Description et construction / stabilité / Sécurité	24
Module NP-1 National Pont	
- L'environnement réglementaire et le rapport de mer	21
Module M1-1 Machines marines	72
Module M2-1 Electricité	33
Formations spécifiques	
- Certificat Restreint d'Opérateur SMDSM	24
- Formation spécifique à la Sûreté	10
- CAEERS	30
- Sécurité à bord des navires à passagers	12
Module Pêche	36
TOTAL	514

Références Règlementaires :

Section A-II/3

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard - 111 rue du Port Boyer – BP 51536 - 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017 -

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

E-Mail : LPM-Nantes@developpement-durable.gouv.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr

MAJ le 27/09/2019